

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jean Simon Levert	Maire	29 062	14 531	4 678	2 339
Michel Bédard	Maire suppléant	10 988	5 494	451	225
André Brisson	Conseiller	9 672	4 836	700	
Carol Oster	Conseiller	9 672	4 836		
Anne Létourneau	Conseiller	9 672	4 836		
Alain Lauzon	Conseiller	9 672	4 836		
Guy Simard	Conseiller	9 672	4 836		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).